

I

HarnaisPro



CE 0082
EN 360:2002

HPWR040S2ASI
HPWR040S29SI

FR – ATTENTION : Avant toute utilisation du dispositif, il faut lire attentivement et comprendre le mode d'emploi.

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le dispositif à rappel automatique constitue un élément de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur conforme à la norme EN 360:2002.
L'antichute à rappel automatique sert à la protection d'une seule personne.
Le dispositif est disponible en une seule longueur – 2 mètres.
Le poids maximal de l'utilisateur est de 140 kg.

II. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

1. Émerillon supérieur
2. Mécanisme rétracteur de la sangle, bloquant la sangle en cas de chute, en boîtier
3. Sangle de 18 mm de largeur
4. L'absorbeur d'énergie réduisant la force pendant l'arrêt de la chute
5. Mousqueton équipé d'un émerillon (indicateur de chute en option)

III. MARQUAGE DU DISPOSITIF

1. Type de dispositif
2. Numéro de référence
3. Numéro de série
4. Mois et année de fabrication du dispositif
5. Marquage du fabricant ou du distributeur
6. Numéro de la norme européenne
7. Marquage CE et numéro de l'organisme notifié responsable pour le contrôle du processus de fabrication du dispositif
8. Mois et année du contrôle technique usine suivant
9. Avant chaque utilisation, vérifier le bon fonctionnement du mécanisme de blocage
10. Lire le mode d'emploi avant toute utilisation
11. Avant chaque utilisation, procéder à la revue du dispositif
12. Plage de température sous laquelle le dispositif peut être utilisé
13. Poids maximal de l'utilisateur
14. Stocker dans une pièce, protéger contre l'action directe de rayons solaires, l'humidité et les substances agressives
15. Dispositif testé conformément à la recommandation VG 11.085, admis également à l'utilisation au niveau des pieds (FF2)
16. Utiliser uniquement avec des harnais conformes à la norme EN 361
17. Ne pas relâcher brusquement la sangle du dispositif déroulée
18. Ne pas modifier ou ouvrir le dispositif
19. Ne pas utiliser le dispositif si la sangle est endommagée

IV. CONNEXION DU DISPOSITIF À RAPPEL AUTOMATIQUE AU POINT STRUCTUREL FIXE

VERIFICATION AVANT UTILISATION

Avant chaque utilisation, la personne qui va utiliser l'antichute doit passer en revue les composants du dispositif : le corps, le mousqueton, la poignée, le câble ou la sangle de travail (sur toute sa longueur) afin d'y déceler d'éventuels défauts d'origine mécanique chimique ou thermique. L'utilisateur doit vérifier le bon fonctionnement de l'enrouleur en tirant de manière dynamique sur la sangle ou le câble de travail. La sangle / le câble doit se bloquer et cesser de s'étendre. Après le relâchement de la sangle / du câble, l'enrouleur doit retirer la sangle / le câble. La revue et les vérifications sont à effectuer par la personne qui utilise le dispositif. S'il existe une quelconque panne ou si un quelconque doute naît quant à l'état ou au fonctionnement du dispositif, son utilisation doit être immédiatement arrêtée. Pendant l'utilisation, tous les éléments du dispositif doivent être protégés contre tout contact avec des huiles, des acides, des solvants, des bases, le feu, les bords tranchants et le métal liquide chaud. Pendant le travail sur des structures grillagées, évitez d'entrelacer la sangle / le câble de travail entre les différents éléments de la construction. Évitez d'utiliser le dispositif dans des environnements trop gras ou surchargés de poussières. L'utilisation de l'antichute à rappel automatique dans le cadre d'un système de protection contre la chute de hauteur doit se faire de manière conforme aux modes d'emploi des différents éléments du système de protection contre les chutes de hauteur et aux normes en vigueur :

- EN 361 – pour les harnais de sécurité ;
- EN 362 – pour les connecteurs ;
- EN 795 - pour les points structurels fixes (points d'ancrage).

Le dispositif doit être connecté au point structurel fixe exclusivement par l'émerillon supérieur, à l'aide d'un mousqueton [A] ou d'un dispositif d'ancrage [B] conformes aux normes EN 362 ou EN 795. Il est interdit de connecter le dispositif en utilisant la sangle de travail du dispositif [C]. Le point structurel fixe doit posséder une résistance statique d'au moins 12 kN. La forme et la structure du point structurel fixe doivent être en mesure d'empêcher une déconnexion spontanée du dispositif et son glissement. Il est conseillé d'utiliser des points structurels fixes certifiés conformes à la norme EN 795.

V. EXIGENCES RELATIVES AUX POINTS STRUCTURELS FIXES

Lorsque le dispositif à rappel automatique est installé en ligne droite verticale au-dessus de l'utilisateur, l'espace libre minimal en dessous du poste (niveau) de travail doit être d'au moins 1,5 m. Lorsque la corde de travail de l'antichute à rappel automatique est déviée par rapport à la ligne verticale, un effet pendulaire peut se produire – il faut donc toujours essayer de minimiser la distance d'écart par rapport au dispositif sur le plan horizontal. Si le dispositif à rappel automatique est installé au niveau des pieds [CNB/11.085], la taille de l'espace libre minimal sous l'utilisateur doit être calculée selon la formule suivante : $CL = L + B + h + s$ (voir l'illustration [D]), où :

- L – longueur maximale du dispositif (2 m) ;
- B – distance maximale de freinage (1,75 m) ;
- h – taille de l'utilisateur ;
- s – distance sûre ~1 m

VI. RACCORDEMENT DE LA SANGLE DE TRAVAIL D'UN ANTICHUTE À RAPPEL AUTOMATIQUE À UN HARNAIS DE SÉCURITÉ

- le mousqueton de la sangle/corde de travail doit être connecté exclusivement au point d'ancrage avant ou arrière du harnais complet. Le harnais complet doit être conforme aux exigences de la norme EN 361.
- toujours protéger le mousqueton contre l'ouverture accidentelle avec un dispositif de verrouillage.

VII. CONTRÔLES PÉRIODIQUES

Au moins une fois tous les 12 mois d'utilisation, à commencer par le premier jour d'utilisation, le dispositif doit être soumis à un contrôle périodique. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par une personne compétente, possédant le savoir nécessaire et formée en matière de contrôles périodiques des équipements de protection individuelle. Les conditions dans lesquelles le dispositif est utilisé peuvent influencer sur la fréquence des contrôles périodiques qui peuvent éventuellement être nécessaires plus souvent qu'une fois tous les 12 mois. Chaque contrôle périodique doit être inscrit dans la carte d'utilisation du dispositif.

VIII. DURÉE D'UTILISATION

Aucune durée de vie maximale n'est fixée pour l'antichute à rappel automatique, à condition qu'il soit procédé à des contrôles périodiques réguliers.

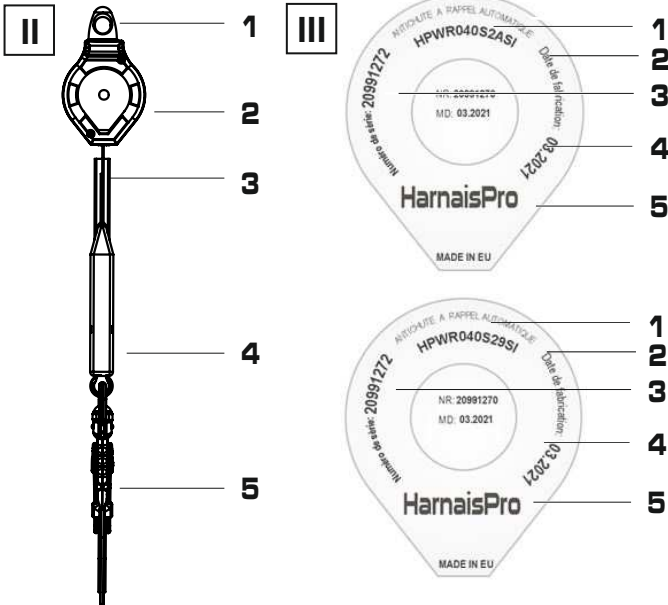
IX. MISE HORS D'USAGE

L'antichute à rappel automatique doit être immédiatement mise hors d'usage si un quelconque doute naît quant à son état et son fonctionnement corrects. La remise en utilisation de l'équipement ne peut se faire qu'après un contrôle technique approfondi effectué par le fabricant de l'équipement ou son représentant autorisé et si celui-ci confirme par écrit que l'équipement peut continuer à être utilisé. L'antichute à rappel automatique doit être immédiatement mise hors d'usage et envoyé au fabricant ou à son représentant autorisé pour un contrôle approfondi, lorsqu'elle a servi à arrêter une chute. Toute réparation ou toute tâche d'entretien ne peut être effectuée que par le fabricant du dispositif ou son représentant autorisé.

RÈGLES PRINCIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL PROTÉGEANT CONTRE LA CHUTE DE HAUTEUR

L'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement par des personnes formées à son usage. L'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut influencer sur la sécurité pendant l'utilisation quotidienne ou en mode de secours. Il faut préparer un plan de sauvetage qui pourra être implémenté en cas de besoin pendant le travail. Lorsqu'on est en suspension dans l'équipement de protection individuelle (par exemple après l'arrêt d'une chute), il faut faire attention aux symptômes causés par la suspension

FR – DISPOSITIF À RAPPEL AUTOMATIQUE

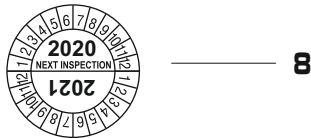


EN 360:2002

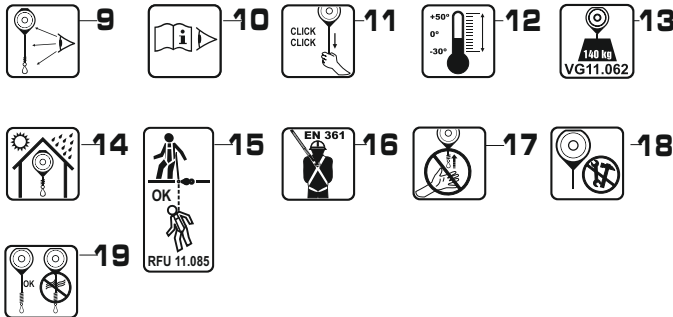
6

CE 0082

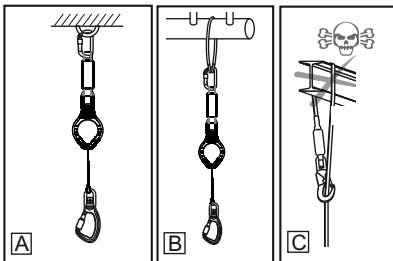
7



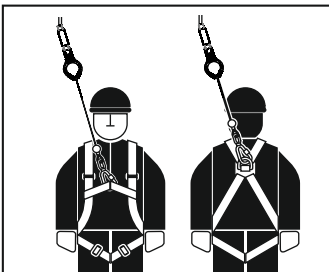
8



IV



VI



V

